



Accueil périscolaire du mercredi de l'Ulamir e Bro Glazik **ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

Pôle enfance

Rue du stade - 29180 GUENGAT

Tél. 06 95 53 65 07

Florence GOURMELEN

E-Mail : alshguengat@ulamir-ebg.org



ULAMIR E BRO GLAZIK

Centre Social ULAMIR e Bro Glazik

33 rue Laënnec - 29710 Plonéis - 02 98 91 14 21

contact@ulamir-ebg.org



santé
famille
retraite
services



Présentation de l'association Ulamir e Bro Glazik

L'accueil périscolaire des mercredis de Guengat est géré par l'Ulamir e Bro Glazik.

L'Ulamir est une association qui contribue au dynamisme du territoire rural et péri-urbain des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin. Défendant l'éducation populaire et la laïcité, c'est également un Centre Social intercommunal et itinérant qui agit au plus près des habitants, et avec l'implication du plus grand nombre, toutes générations et origines confondues.

Ses principaux objectifs sont :

- de favoriser la participation des habitants à la vie locale dans le cadre du projet Centre Social,
- d'étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et d'informer les collectivités locales des réalisations souhaitables,
- de mettre en place des actions répondant à ces besoins ou aux attentes de partenaires, sans concurrencer les associations existantes,
- d'aider les associations locales dans leurs tâches d'animation.

En déposant le dossier de votre enfant à l'accueil de loisirs, il devient adhérent de l'association. L'adhésion est de 12 € pour les moins de 18 ans, et de 21 € pour les adultes. Si vous inscrivez plus de deux enfants, vous souscrivez automatiquement une adhésion de 33 € pour l'ensemble de la famille. L'adhésion famille vous permet d'accéder aux activités de l'Ulamir (ludothèque, activités de loisirs...).

Le dépôt du dossier entraîne l'encaissement de l'adhésion, mais cela ne garantit pas la disponibilité des places.

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Fonctionnement

Lieu d'accueil

L'accueil périscolaire de Guengat se situe au Pôle enfance, rue du stade. Les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation, se déplacent à la cantine municipale pour le repas du midi. Le goûter est fourni.

En fonction des projets et des activités, les enfants peuvent être amenés à quitter le centre, accompagnés par des animateurs, et en respectant la législation.

Conditions d'admission

Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants de 3 à 12 ans, et aux enfants de moins de 3 ans scolarisés.

Périodes d'ouverture

L'accueil périscolaire du mercredi est ouvert sur les semaines scolaires du mercredi 2 septembre 2026 au mercredi 30 juin 2027.

Horaires des temps d'accueil

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h45 avec des temps d'accueils différents en fonction de vos réservations.

Horaires des temps d'accueil pour les familles :

Matin : 7h30 à 9h / Soir : 17h à 18h45

Les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h, sauf en cas de sortie.

Temps d'accueil en demi-journée pour déposer ou récupérer votre enfant :

Matin sans repas : départ entre 11h45 et 12h15

Matin avec repas : départ entre 13h15 et 14h00

Après-midi sans repas : arrivée entre 13h15 et 14h

Après-midi avec repas : arrivée entre 11h30 et 11h45

Modalités d'accueil et de départ de la structure

Les parents doivent accompagner et récupérer les enfants à l'accueil du centre (la responsabilité de l'accueil de loisirs n'est engagée qu'à cette condition). Les enfants ne peuvent quitter l'accueil de loisirs qu'accompagnés de leurs parents. Toute personne, autre que le responsable légal, venant chercher un enfant devra fournir une autorisation écrite mentionnant son identité, datée et signée par le responsable.

Il est possible de signer une autorisation parentale permettant à l'enfant de quitter seul le centre à partir de 9 ans.



Maladies et traitements

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant.

Il est important de signaler toute particularité relative à la santé de votre enfant (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...) via la fiche sanitaire à fournir. Il est également important d'informer les directrices en cas de changements ultérieurs concernant la santé de votre enfant.

Les enfants doivent impérativement être vaccinés conformément à la législation en vigueur.

Protocole en cas de maladie ou d'accident

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours et les responsables légaux.

Assurances

L'Ulamir souscrit une assurance responsabilité civile.

L'adhésion à l'Ulamir comprend une assurance individuelle accident.

En cas d'accident, une déclaration sera faite par l'Ulamir.

En premier lieu, la sécurité sociale et la mutuelle de la famille prennent en charge les frais liés à l'accident. En cas de dépassement, c'est l'assurance de l'Ulamir qui complètera.



Modalités d'inscription

Pièces à fournir pour le dossier

L'inscription à l'accueil périscolaire est valable pour une année scolaire, de septembre 2026 à août 2027. Merci de cocher la ou les cases correspondant à vos besoins sur la fiche d'inscription.

A chaque rentrée scolaire, il est obligatoire de compléter un nouveau dossier.

Pièces à fournir :

- 1- une fiche sanitaire de liaison par enfant dûment complétée et signée
- 2- la copie des vaccinations DTPolio.
- 3- votre attestation de quotient familial CAF ou MSA
- 4- 1 chèque de caution de 100 € par enfant, (espèces ou virement si pas de chéquier),
- 5- 1 règlement d'adhésion de 12 € par enfant ou 33€ pour la famille (chèque, espèces ou virement)

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Une fois le dossier d'inscription enregistré, vous recevrez un courriel avec "des identifiants Belami" permettant d'accéder aux réservations via "le portail famille".

Portail famille Belami

Les réservations se font via le portail famille Belami qui est un logiciel sécurisé prenant en compte la protection des données personnelles. Il est accessible via un code propre à chaque famille. Il contient les dossiers administratifs des enfants et de la famille, ainsi que les fiches sanitaires et de renseignements individuelles. Ses fonctionnalités permettent la gestion en ligne des réservations, l'édition, l'archivage et le suivi de vos factures et règlements.

Réservations et annulations

Réservations

Une priorité est accordée aux enfants domiciliés sur les communes de Plonéis, Guengat et Plogonnec, communes finançant l'accueil de loisirs.

Les enfants résidant hors de ces communes peuvent être accueillis sous réserve de place disponible, à condition qu'ils soient scolarisés dans l'une des communes précitées ou que l'un des parents y exerce une activité professionnelle. Dans ces cas là, un justificatif est demandé :

- Certificat de scolarité (pour les enfants scolarisés sur l'une des communes concernées)
- Attestation employeur (pour les parents travaillant sur une des communes concernées)

Pour des raisons évidentes d'encadrement, les réservations en accueil de loisirs sont obligatoires.

Annulations

Compte tenu du nombre limité de places et afin de respecter le taux d'encadrement imposé par la DJEPVA, les familles doivent impérativement informer l'équipe d'animation de l'absence du ou des enfants. Les listes d'inscription seront également consultées pour vérifier la présence effective du ou des enfants.

Toute absence non justifiée entrainera une facturation à 100%.

En cas d'absence pour raison médicale (le certificat doit être fourni dans la semaine) ou toute annulation de 3 à 6 jours avant le mercredi prévu, il restera à votre charge 4,50 € pour une journée ou pour une demi-journée avec repas et 3,00 € pour une demi-journée sans repas.

Pénalités

Il est impératif de respecter les horaires de fermeture de l'accueil de loisirs.

Au delà de 18h45, il vous sera facturé un supplément de 4 € par tranche d'1/4 d'heure.

Tarifs et règlement

Tarifs :

Les réductions sont appliquées à réception de l'avis de situation CAF ou MSA et révisable dans l'année si modification (perte d'emploi, naissance, séparation).

Pour information, vous ne payez pas la totalité du coût réel : le montant global facturé aux familles correspond en moyenne à 50% du budget total du service.

Les communes financent à hauteur d'environ 28%, et la CAF à environ 21%.

Règlement des factures

Les règlements peuvent s'effectuer :

- par virement :

IBAN : FR76 1558 9293 3000 1087 9034 430

BIC : CMBRFR2BXXX

- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR E BRO GLAZIK

- en espèces (faire l'appoint)

- par chèques ANCV (complétés avec votre nom)

Pour vos règlements, merci de préciser :

- le nom de l'enfant,

- le numéro de la facture.



Grille tarifaire de l'accueil périscolaire des mercredis

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
QF	0 à 750	751 à 900	901 à 1050	1051 à 1200	1201 à 1350	1351 à 1500	Plus de 1500
Journée	8,25 €	11,95 €	13,60 €	15,75 €	18,55 €	22,65 €	26,80 €
1/2 journée avec repas	5,15 €	8,25 €	10,30 €	12,35 €	14,40 €	16,50 €	20,60 €
1/2 journée sans repas	4,10 €	5,45 €	6,80 €	8,00 €	9,30 €	12,35 €	15,45 €

L'accueil des enfants

Encadrement

Chaque équipe d'animation est composée d'une directrice, d'animateurs.trices titulaires du BAFA (ou équivalent) et de stagiaires BAFA.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la DJEPVA (La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) sous le numéro d'agrément 029ORG0446.

Les taux d'encadrement réglementaires sont d'un animateur pour 8 enfants de 2 à 5 ans, et d'un animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.

L'équipe de direction veille au respect de ces normes.

Les accueils sont organisés par tranches d'âges afin de respecter le rythme des enfants. Une sieste est prévue pour les enfants de 2 à 4,5 ans, et un temps de repos pour les enfants de 4,5 ans à 5 ans.

Projet éducatif et pédagogique

L'objectif éducatif des accueils de loisirs est le suivant : contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, dans un environnement collectif prenant en compte les attentes et besoins individuels de chacun.

Il se décline en trois objectifs pédagogiques :

- favoriser le respect, la socialisation, la vie en collectivité, l'autonomie et la coopération...,
- veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement pour devenir éco-citoyen.

Les projets pédagogiques dans leur ensemble sont consultables dans chaque accueil de loisirs.

Règles de vie

L'accueil de loisirs est un lieu de convivialité pour les petits et les plus grands. Les enfants doivent donc respecter les règles de vie mises en place avec les enfants et l'équipe éducative. Si un enfant ne respectait pas ces règles et/ou s'il se mettait en danger ou mettait en danger d'autres enfants, il pourrait, après une rencontre avec les parents, être exclu temporairement ou définitivement de l'accueil de loisirs. L'usage du téléphone portable est strictement interdit. L'équipe éducative décline toute responsabilité si un objet de valeur apporté par l'enfant était cassé ou perdu.

Recommandations

Nous vous invitons à échanger sur le déroulement de la journée avec les animateurs, la directrice en fin de journée.

Il est recommandé d'habiller votre enfant avec des tenues ne craignant rien car il y a souvent des risques de tâches ou d'usure suivant l'activité proposée (peinture, potager, sorties extérieures...).

Nous vous conseillons de marquer (en rouge de préférence) les affaires de votre enfant.

Il est important de fournir à votre enfant une tenue adaptée à la météo (casquette, crème solaire, vêtements de pluie, bottes...).

Nous vous demandons également de fournir un sac à dos contenant une paire de chaussures usagées et une tenue de rechange.

Pour les enfants faisant la sieste, il est important de ne pas oublier leur doudou.



